



Sans reconnaissance de dette

Par floi, le 22/04/2011 à 16:04

Bonjour, rname depuis 21 ans avec quelqu'un ,je lui ai emprunter 2000euro j'ai proposer de lui faire une reconnaissance de dette mais n'en a pas voulu,nous nous étions mis d'accord verbalement que je la rembourserait mois par mois ,mais n'a pas voulu non plus ,elle voulait tout d'un coup a la vente de ma maison,seulement cela fait 1ans et demi et ma maison n'est toujours pas vendu et je ne souhaiterais pas la vendre a perte pour 2000 euro donc je ne baisse pas le prix.Mais voila qu'elle veut se payer une terrasse et de son bon droit elle me réclame la somme dû.Mais voila en ce moment je n'ai pas la somme total et est devenue subitement sourde a tout dialogue ,même avec un remboursement mensuel.J'ai reçu une sommation de payer par huissier ,que je ne conteste pas et ne mentirai pas ,mais que dois je faire pour la faire entendre raison pour respecter l'accord verbal ? et aussi pourquoi refuse t-elle de payer par mensualité ?a-t-elle un intérêt financier a faire de la solde ? en clair que dois je faire et ai-je des droits.Surtout que j'ai proposer même a l'heure d'aujourd'hui de lui faire une reconnaissance de dette a la vente uniquement de ma maison.Je lui est prêter a une époque 5000euro et a mise 5 ans a me rembourser et je ne l'ai jamais relancer.rnmerci pour vos réponse